

## ABONNEMENTS :

(ENVOYÉS FRANCO)

6 mois : (à titre d'essai) 1.25

1 an : 2.25

ETRANGER :

Franchise postale en plus

# Travail

Les manuscrits non  
signés ne sont pas  
insérés.

Les articles signés  
n'engagent que  
leurs auteurs.

« Les grandes choses dans un Peuple  
se font d'ordinaire par la minorité. »  
RENAN.

ORGANE OFFICIEL  
de L'UNION DES SYNDICATS INDÉPENDANTS de la Province de Liège

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :  
MAISON DES SYNDICATS  
Rue de la Loi, 29, LIÈGE

## SOMMAIRE :

1. Notre Journal. — 2. Ils y viennent. — 3. Crétinisme — 4. Militarisme super-prussien. — 5. Hygiène Estivale. — 6. Chacun défend ses assassins. — 7. A la Violette. — 8. Contagions sociales. — 9. Régies communales. — 10. La vie sociale. — 11. Maison des syndicats. — 12. Contre une monstruosité. — 13. Instructions scientifiques. — 14. Comment qu'a s'fait. — 15. Les Assurances sociales.

## NOTRE JOURNAL

Le lancement de notre journal fédéral « Travail » a reçu une consécration inespérée. Non seulement les organisations affiliées à l'Union des Syndicats saluèrent d'enthousiasme le « nouveau venu », mais les camarades militants syndicalistes surtout exprimèrent toute leur sympathie, leur joie, leur espérance.

Ah ! certes, un journal est une arme considérable entre les mains des travailleurs qui poursuivent l'amélioration et la transformation de notre situation sociale et économique actuelle ; il contribue au rapprochement indispensable des organismes de lutte ouvrière ; il suscite les énergies et consolide les liens de fraternité.

Mais un « journal » est une affaire importante à bien des titres : il faut qu'il vive, s'il est créé ; il faut qu'il se développe, qu'il devienne robuste et fort pour résister à toutes les tempêtes qui le menaceraient ; il faut qu'il s'alimente sérieusement, car, non seulement, il combattra pour la cause commune, mais il a son devoir d'éducation et d'émancipation à remplir ; il lui faut avec lui des cerveaux sains, bien pensants pour détruire les erreurs d'un passé de souffrances, d'une démagogie de haine ; il faut, en un mot, l'ensemble des forces intellectuelles et manuelles coalisées pour donner tout notre effort à cet assaut gigantesque.

Sans cette « Alliance sacrée » des forces vives du travail et de la pensée que serions-nous ? Pourrions-nous nous dire des syndicalistes conscients ?

Faire taire les rancunes, éloigner les éléments de discorde, tout ce qui pourrait nous dissocier, même momentanément, ne suffit pas pour la grandeur et la beauté de notre cause, il nous faut tendre la main par dessus tout cela et faire triompher « Travail ».

Il fut reçu solennellement chez tous nos amis, rendons-lui la vie facile, belle, par notre devoir accompli ; que notre pensée — au lieu de s'égarer vers les plaisirs déprimants ou vers un intérêt particulier qui est la porte ouverte à l'égoïsme — se dirige vers l'étude qui repose et qui donne la clairvoyance nécessaire pour comprendre les problèmes nombreux qui s'agitent chaque jour autour de nous, qui enrichira notre domaine intellectuel et alors... ô, mais alors, « Travail » ne défendra pas seulement la cause des déshérités, il sera le Phare de la Cité Nouvelle.

A. B.

N. D. L. R. — Nous remercions vivement les amis de Travail qui, à titre d'encouragement et dans le but d'embellir notre édition, viennent de prendre des abonnements au journal.

Pour répondre à leurs vœux, qui sont les

nôtres, nous ne saurions qu'encourager les camarades des groupes à suivre cet heureux exemple.

Cela nous permettra d'étendre notre action et, qui sait, de paraître, sous peu, bi-mensuellement.

Les abonnements sont reçus par M<sup>me</sup> Marie Bosmans, secrétaire, 29, rue de la Loi. Joindre le montant.

## ILS Y VIENNENT

C'est parce qu'il s'est arrêté dans l'application des droits de l'homme ; parce qu'il a laissé subsister les classes du travail et de la politique ; parce qu'il a désiré le monde de la production en exploités et en exploités, en maîtres et en esclaves, en salariants et en salariés ; parce qu'il a fait de l'homme le bénéficiaire de l'homme, que nous vivons ce XX<sup>e</sup> siècle dans une atmosphère de colères contenues ou éclatantes, de guerre civile parfois, de rancunes sourdes, de mépris et de défis, de haines et de douleurs, de révoltes, de grèves, de luttes, de défaites et de revanche, de servitude et d'autocratie.

Pourtant cet écrasement du grand nombre vaincu, tout ce passif social n'a même pas l'excuse du véritable contentement chez la minorité privilégiée et dominatrice.

On n'est pas heureux au milieu du luxe, dans l'ivresse éprouvée à gâcher les richesses, quand au fond de la conscience on n'est pas bien sûr que leur acquisition est légitime ; quand on a autour de soi le spectacle de misères et de souffrances ; quand on n'a pas confiance en la solidité de l'édifice où on est installé et qu'on sent au rez-de-chaussée les trépidations de la révolte et qu'on a peur.

Aussi, en dehors même de toute considération de sentiments, les administrateurs de grandes industries, froids calculateurs et psychologues avertis, supputent les chances de cette guerre sourde : l'organisation syndicale.

Déjà, ils étudient quelques moyens d'apaiser les ressentiments de la classe ouvrière et ne doutez pas qu'ils trouveront bientôt un savant palliatif à nos exigences.

Ils comprennent mieux que nous que les luttes, les conflits, les grèves sont dans la machine économique autant de frottements par conséquence, de dépenses en pure perte d'une foule d'énergies précieuses.

Ils cherchent plus que nous le rétablissement d'une paix même factice, qui transformerait ces forces actives détournées en un rendement utile.

S'ils se tournent du côté de la paix sociale, ce n'est pas par humanité, mais bien parce que la paix produit d'avantage.

Que d'indices éloquentes viennent chaque jour dénoncer la nouvelle tactique capitaliste.

Que de patrons, déjà, transforment à l'heure présente l'organisation du travail en changeant leurs employés et ouvriers en véritables actionnaires de leurs entreprises.

Excellent système d'intéresser directement le salarié au bénéfice de sa production. Excellent soporifique qui paralysera pour longtemps l'action revendicatrice du

producteur. En effet, recevant ainsi, un léger supplément à son salaire, l'ouvrier se félicite de l'aubaine, ne comprenant pas tout d'abord que ce « bénéfice » dépend surtout de sa docilité, de son abnégation, bref de sa soumission aux exigences du patron.

Mais, ce n'est pas de tout ceci qu'il importe. Le point le plus caractéristique de cette « concession » capitaliste, c'est qu'elle constitue en elle-même un aveu longtemps attendu. En instituant ce nouveau mode de rétribution par coopération mitigée, les capitalistes reconnaissent enfin l'iniquité du salariat. Ils avouent ainsi que le paiement matriculaire de notre travail ne compense point la part active prise à la production.

Les hauts accapareurs des moyens de production commettent, *parce qu'il le faut bien*, leur dernière faute.

Tout le système d'exploitation de l'homme par l'homme périclite par son développement même, éclate par hypertrophie. Jusqu'à présent, il leur fut simple de dire :

« Nous disposons de l'outillage : on ne peut rien produire, rien consommer sans nous : donc, nous sommes les maîtres ».

Hélas, cet outillage ne s'invente pas, ne s'entretient pas, ne se met pas en œuvre tout seul. Il faut des hommes, d'autres hommes. Ceux d'hier n'étaient que d'humides servants de machine, servants de leurs propriétaires. Ceux d'aujourd'hui deviennent presque des associés. Autour du salaire avilissant, MM. les capitalistes arrangent des fleurs et des fils d'or rendant ainsi plus attrayante l'aumône dont doivent se contenter les travailleurs.

Demain, le salarié constatera que les fils d'or sont plus longs qu'ils ne le pensaient et ils oseront les suivre jusqu'à leurs attaches.

Nous saluerons bientôt l'heureux jour où, les exploités secouant leur apathie, briseront les fils d'or de l'araignée capitaliste et tisseront eux-mêmes et pour eux seuls leur toile de travail.

Que MM. les capitalistes continuent ! L'heure sonnera bientôt où la goutte d'eau fera déborder le vase.

Réfléchissons-y, camarades !

ST-MARS.

## CRÉTINISME

Les progrès du crétinisme s'affirment sans cesse croissants et marchent de pair avec la vague de réaction qui nous entraîne à l'abîme.

Ne parlons, aujourd'hui, ni de l'ineptie, ni de la pornographie, ni de l'apachisme qui demeurent, à l'heure actuelle, les attraites (?) du théâtre et du music-hall, nous nous occuperons de la question sportive.

Le match de New-Jersey au cours duquel Carpentier fut vaincu par Dempsey nous fournit l'occasion de prouver qu'il existe deux façons parfaitement distinctes de comprendre le sport. On ne saurait, n'est-ce pas, logiquement et loyalement

confondre le point de vue purement commercial et celui de la culture physique.

Nous encourageons les efforts de la jeunesse sur le terrain sportif. Nous éprouvons une satisfaction réelle à constater que cette jeunesse préfère à bon droit se cultiver physiquement que de s'abreuver de poison chez les mastroquets ou se contaminer moralement dans les dancings, music-halls et bastringues de toutes sortes.

Utiliser le sport au développement de l'esprit, c'est très bien ; et nous applaudissons de tout cœur à toutes les initiatives provenant de ceux qui l'envisagent sous cet angle et s'appliquent à en intensifier la pratique. Mais cette manière de voir n'est pas l'unique, et c'est là le revers de la médaille.

Esopo a dit : « La langue est ce qu'il y a de meilleur et de pire à la fois », selon les fins auxquelles elle sert.

Le vieux philosophe avait cent fois raison.

Dans toute chose il y a du bon et du mauvais. Un exemple :

La conquête de l'air aurait dû n'avoir pour but exclusif que celui d'être utile à l'humanité. A quoi, cependant, l'aviation a-t-elle été employée ? A semer la mort, la destruction, la ruine. Souvenons-nous des raids trois fois maudits accomplis durant l'horrible guerre tant en France, qu'en Allemagne, en Belgique et en Angleterre.

Nous revenons à notre sujet.

Le sport procédant de la science, il est vraiment inadmissible qu'on en change l'orientation naturelle : la culture physique.

Depuis des années, lutteurs, boxeurs et autres mercantis du sport s'exhibent sur les tremplins du monde, pour le plus grand plaisir du public ou des badauds. Nous ne nous élèverions contre ces pratiques qu'au point de vue du charlatanisme et du mercantilisme qu'elles comportent obligatoirement, s'il n'était un autre facteur dont nous ne pouvons nous désintéresser.

Ce sont ces combats à l'issue desquels l'un des adversaires doit irrévocablement, après force coups parfois mortels reçus et appliqués, rester sur le carreau.

Managers et directeurs d'établissements trouvent leur profit à ces exhibitions malsaines. Le sport, proprement dit, n'admet pas que ces quasi-tueries soient enregistrées à son actif.

La constatation de la victoire par la force brutale doit nous révolter encore plus depuis le massacre qui ensanglanta l'Europe.

Nous sommes loin du vrai sport sain, récréatif, profitable aux muscles.

Partout le capitalisme accapare à son profit les découvertes de la science, les choses utiles, les travestit sans pudeur et les rend, par ce fait, nuisibles et exécrables.

Dans tous les domaines, c'est l'œuvre qu'il poursuit.

L'Espagne a ses combats de taureaux, le nord de la France, la Belgique leurs combats de coqs et de rats. C'est odieux à mentionner.

Les villes, soi-disant civilisées, ne devraient pas tolérer que des individus vissent démontrer comment ils ont réussi à assommer scientifiquement (?) leurs collègues.

Nous faisons appel à la classe ouvrière, qui doit se dresser tout entière, dans son propre intérêt et pour sa plus prompte libération contre une vie désuète et intolérable qui menace de se perpétuer.

L'ère du crétinisme intégral.

ANTOINE SERVAIS.

## Militarisme super-prussien

De l'Exploité :

Notre libéral ministre de l'agression nationale a prétendu, devant les banquettes de la Chambre des Représentants, qu'il n'est pas du tout militariste.

Voici comment ce libéral-capitaine-ministre compte disperser les régiments et mettre fin au règne des traîneurs de sabres et marchands de quincailleries.

A l'avenir, il n'y aura plus que 75.000 ! hommes sous les armes, en temps de paix. Plus qu'en « Bochie », en 1914, qui compte dix fois plus d'habitants que la Belgique et qui n'avait pas 900.000 soldats sous le règne de Wilhelm II.

Il y aura chez nous un officier pour neuf soldats ! En Prusse, il y avait en 1914 un officier pour vingt-deux soldats.

Il y a actuellement 16.957 sous-officiers. Monsieur le capitaine Devèze, ministre en veut... 19.964 !

Il y avait en Belgique, avant la guerre, onze lieutenants-généraux. Monsieur l'ex-jeune garde libéral, devenu ministre, en désire trente-quatre !! Pour entretenir cette ménagerie, le populo paiera un million par an.

Les 68 colonels de 1914 seront bientôt 111 ! et nous paierons 16.200 francs l'an à chacun.

Le nombre des lieutenants, capitaines, majors, etc. sera naturellement tout au moins doublé, ainsi que le nombre de millions que nous payerons annuellement pour entretenir les oiseaux bleus de notre national ministre de la guerre.

Cela prouve lumineusement que le traité militariste-blancgardiste franco-belge ne nous impose rien, absolument rien !

Un pareil échafaudage militaire fera pâlir les Hindenburg, Ludendorf, Hubin, Bologne et consorts.

Au lieu d'insulter basement, au nom de la discipline et de l'unité du P. O. B., un vieux député socialiste, les élus marque P. O. B. feraient mieux de mettre le prolétariat en garde contre les criminelles machinations militaristes que les profiteurs de guerre trament contre lui.

Mais cela, ils ne le feront pas ! l'union avec les bourgeois s'y oppose.

NOREST.

## Hygiène Estivale

La chaleur excessive cause bien des méfaits. Il y a ceux que l'on voit, il a ceux que l'on ne voit pas. Les premiers sont bien connus ; c'est le coup de soleil, simple brûlure de la peau ; c'est le coup de chaleur qui frappe surtout le soldat.

Tous les traités d'hygiène relatent aujourd'hui encore, à ce propos, la catastrophe qui atteignit en l'été de 1853 un régiment qui se rendait de Beverloo à Hasselt et qui sema sa route de cadavres.

A cette époque régnaient encore des préjugés néfastes qui ne sont pas encore complètement dissipés. Voyons le plus répandu : « On ne peut pas boire quand on a chaud. » Et pourquoi pas, s'il vous plaît ? Il est assurément très dangereux d'absorber de grandes quantités d'eau ou de boissons glacées, évidemment, mais le bon sens et la science indiquent la nécessité de remplacer par des boissons l'eau que nous perdons par la transpiration et celle-là que nous perdons par la respiration. On ne la voit pas cette eau de respiration, et cependant la quantité est considérable.

En été, il faut boire, boire abondamment

et prudemment, c'est-à-dire à petits coups et souvent.

Mais, diront de braves gens, si je bois abondamment, je vais transpirer d'autant plus.

Nous le savons bien ; mais observez, je vous prie, que seule la transpiration est capable de restreindre, chez nous, la production de calorique. Si nous absorbons un litre d'eau, par exemple, notre corps devra pour évaporer ce litre d'eau lui céder une quantité de calorique égale à celle qu'il faudrait employer pour l'évaporer sur le foyer d'une cuisinière. Voilà par quel mécanisme nous ne sommes pas tous cuits.

Il faut donc boire pour restituer à notre organisme l'eau qu'il perd intensément en saison chaude, il faut boire pour éviter l'accumulation de chaleur dans cet organisme.

Que faut-il boire ? Tout, sauf les boissons alcooliques. Avant tout de l'eau, de bonne eau, si vous en avez. Faute de cela, du café léger, des tisanes aromatiques ; en cas de dépression, du café fort, du thé de Chine. Et par là-dessus, sachez user de cette eau merveilleuse, toujours pure, celle-là, que contiennent nos fruits et nos légumes (85 à 90 p. c. de leur poids).

Les fruits donnent lieu fréquemment quand on en abuse, à des troubles intestinaux. Nous en sommes d'accord ; mais tout le monde sait que ces troubles sont fugaces. Supprimez la cause, tout rentre dans l'ordre.

Par contre, l'été détermine des désordres autrement graves et de longue durée des accidents parfois mortels dus à l'ingestion d'aliments altérés par des bacilles pathogènes ; ces accidents sont surtout graves et fréquents chez les enfants. Il est étrange et heureux qu'ils n'aient point été plus marqués pendant cet été tropical.

Pour les éviter, il importe de renforcer les mesures de propreté habituelles dans la préparation et surtout dans la conservation des aliments. Il convient de faire bouillir le lait dès sa réception et de le faire refroidir rapidement dans un seau d'eau froide — précaution qui n'est jamais prise parce qu'inconnue. Il faut faire la guerre aux mouches, ces terribles semeuses de microbes ; il faut tenir en état de propreté parfaite les garde-mangers, au besoin utiliser les agents chimiques pour désinfecter les armoires, etc. On peut conseiller à cet effet des badigeonnages avec une solution de formol (une cuillerée à soupe par litre d'eau).

Je ne dirai rien des vêtements d'été. Tout le monde sait que le vêtement doit être léger et aéré. La flanelle légère, dont on faisait jadis un si grand usage dans les pays chauds, est d'un prix inabordable. Elle avait de bien grandes qualités d'absorption pour la transpiration. Saura-t-on la remplacer en attendant que le prix fléchisse ?

Une question qui va se poser soit maintenant, soit à l'arrivée des pluies, c'est la désinfection et le nettoyage des citernes et des puits. Beaucoup sont à sec, tous à un moment donné vont recevoir de l'eau en quantité, mais quelle eau ! Et combien de ceux-ci dégagent déjà de mauvaises odeurs.

Que faire ? Une bonne désinfection, très peu coûteuse, par le chaux. Voici : On étend dix kilogrammes de chaux vive dans quatre seaux d'eau. On verse dans le puits le lait de chaux ainsi obtenu et on agite avec une perche pour faire le mélange. On donne quelques coups de pompe et on place le bras de pompe en position élevée, afin que l'eau traitée par la chaux baigne le corps de pompe lui-même.

On attend trois jours, après quoi l'on vide le puits ou citerne. Un petit inconvenient pour l'eau de citerne : celle-ci, pendant quelques jours, savonne mal. On y remédie par un peu de sel de soude.

D' FAFNER.

## Chacun défend ses assassins

Sous ce titre, le « Populaire » de Paris — qui n'est pas bolcheviste — reproduit un

article publié dans l'« Humanité » par Gouttenoire de Toury. Il s'agit de la déposition terrible du docteur Kœchlin, médecin au 11<sup>e</sup> corps colonial français.

Voici textuellement la déposition Kœchlin : « La division Marchand (10<sup>e</sup>) se distingua spécialement, mais je crois qu'il faut donner la palme au 52<sup>e</sup> régiment colonial. Le colonel Petitdemange, d'une dureté farouche, inflexible pour lui-même et pour les autres, avait donné l'ordre formel de ne ramener à l'arrière ni blessés, ni prisonniers allemands.

Le sous lieutenant Morin, dans le témoignage duquel j'ai une parfaite confiance, m'a affirmé avoir assisté à l'extermination totale d'un poste de secours ennemi : blessés, infirmiers, médecins. C'est dire si l'ordre fut exécuté. Il y eut cependant quelques faiblesses ; mais le colonel veillait. Installé un peu à l'arrière des premières vagues avec une équipe de grenadiers, il arrêtait tous ceux qui n'avaient pas eu « le courage » d'assassiner les pauvres êtres terrorisés et suppliants il les débarrait de leurs prisonniers et les renvoyait en ligne, non sans injures et menaces ; lorsque les allemands formaient un groupe suffisant, il appelait ses hommes, jouissait quelques instants de l'angoisse affreuse des malheureux qui se croyaient déjà sortis de la lutte infernale, puis les faisait froidement massacrer devant lui, à coups de grenades. Satisfait, il attendait les suivants.

« Si ces faits ne vous paraissent pas croyables, écoutez ceci : « Ils émanent du colonel Petitdemange lui-même qui, loin d'en avoir honte, s'envantait après boire, à sa popote de Grandfresnoy (Oise), en novembre 1915 ; il les racontait volontiers au dessert, pour étonner les novices, au milieu de l'approbation et des rires des officiers ».

N'est-ce pas, camarades, tous les militarismes capitalistes se valent ? Nos bourgeois en jouent une belle de comédie en réclamant des Juges pour les tortionnaires allemands seuls, en s'abstenant d'y joindre les tortionnaires alliés.

## A LA VIOLETTE

Un « écho » de conversation nous apprend que M. Rigo, chef de bureau au département des finances de la Ville de Liège, inspiré des principes d'économie de M. Theunis, le grand argentier national, aurait l'intention d'éditer un traité d'économie financière administrative (Réclame gratuite).

Déjà en 1918, au Trianon, à une assemblée plénière de l'Interfédérale des Appointés et Salariés de la Ville à laquelle avaient tenus d'assister MM. les conseillers Magnette et Leblanc, M. Rigo, alors employé du bureau des finances, exposa avec maîtrise les grandes lignes de son projet de réformation administrative. Aussi, dès son avènement au poste de Chef de bureau de ce département, poste que lui réservait de bon droit sa haute compétence et ses connaissances expertes des questions financières, M. Rigo commença-t-il le chambardement des rouages administratifs, et sans épargner ses amis et même les concierges qui furent ses premières victimes, il réduisit un nombre considérable de sinécures ignorées et créa des services de contrôle d'une incontestable nécessité et dont il devint le chef suprême.

Cette rénovation du système administratif provoqua des mouvements de mauvaise humeur, sans doute, mais pour qui connaît l'employé communal sait qu'il n'est plus grognon qu'un « rond de cuir ». L'audace et la témérité du caractère de M. Rigo lui donnèrent la force de résister à la tempête et, aujourd'hui, nous pouvons dire que si nos règles sont épargnées, nous le devons à ce « grand homme », seigneur et maître de la Violette.

## UNE HONTE

Une demande d'enquête vient d'être introduite par M. Jules Seeliger, échevin des Finances de la Ville au service de la voirie contre notre camarade Alfred Bailly, secrétaire du Syndicat des Services publics et, comme on sait, commis aux travaux de secours de la ville.

Le crime, l'abominable forfait que notre ami a perpétré et pour lequel le (citoyen) réclame des sanctions est d'avoir fait distribuer sur le chantier des journaux la Régie.

La Régie (aujourd'hui fusionnée au Travail) était l'organe du Syndicat indépendant des Services publics et par lequel notre camarade défendait avec toute l'ardeur qu'on lui connaît les intérêts du petit personnel de l'administration. Bailly n'était pas tendre pour les gros « manitous » de la Violette, aussi ne lui pardonne-t-on pas la franchise avec laquelle il les hisse sur la sellette.

C'est la deuxième fois que le ci-devant Seeliger, socialiste (qu'on dit) réclame la mise en quarantaine de notre ami et la dernière en date (27 avril) coïncidait précisément avec les élections communales. (Fi, citoyen, laissez donc cette politique de bas étage, c'est bon pour des valets).

Mais nous ne voulons retenir que le geste mesquin qui consiste à interdire la diffusion d'un journal syndical et M. Seeliger, par son attitude déplacée prouve qu'il fit prendre le mot d'ordre à l'Evêché auquel il n'aura plus rien à envier désormais comme esprit d'intolérance des politiciens aux abois.

CRICRI.

P. S. — C'est la quatrième fois que notre ami est menacé d'être frappé d'ostracisme ; nous en reparlerons.

## Contagions sociales

**Les Pouvoirs Politiques.** — De tous les temps, les causes des grandes luttes sociales résidaient dans les erreurs d'un pouvoir politique absolu. Aujourd'hui encore ces luttes aggravent profondément la situation du prolétariat. Ces pouvoirs forment l'ensemble de l'Etat Constitutionnel ou Gouvernement.

La Classe possédante crée des lois basées sur les principes du privilège de caste. Ils sont d'ordres divers : La propriété privée, représentant les exploitations industrielles, agricoles, transports, forestières et immobilières ; La force du Droit : Armée, enseignement, police, gendarmerie, magistrature, etc.

### POUVOIR I

Pendant de longs siècles des savants, des philosophes, des penseurs, dans le but d'instruire le monde fondèrent des organisations d'éducation morale, ayant chacun des méthodes différentes d'enseignement, mais toutes basées sur des croyances inexplicables.

Chaque religion se différenciant par son Dieu, pour convertir les foules encore restées incrédules, ces savants, dociles à leur culte religieux, firent naître dans les esprits la croyance en l'intervention mystérieuse et même miraculeuse ; croyance qui se répandit avec succès sur tout l'Univers ; elle apporta la consolation et l'espérance parmi l'esclavage.

Ces organismes religieux devinrent l'élément directeur au sein des gouvernements, ils maintinrent leur puissance dominatrice en imposant la Force, la Discipline, la Servitude, le Supplice ou le Châtiment moral.

Ils cultivèrent la politique des dieux qui provoquèrent les guerres de religions, les pogroms des juifs, des chrétiens, des protestants.

Ils entretenirent l'amour sacré du patrimoine patrial qui déchaina les guerres de races, de nations.

Tout cet enseignement du fanatisme consolida le maintien et l'influence du pouvoir politique : Le peuple était l'instrument docile de ces pouvoirs dominants.

### POUVOIR II

Vers la moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, apparut une société rénovatrice et bienfaitrice de l'humanité. Les maîtres penseurs puisèrent leur méthode éducative et de transformation sociale dans les sources de la réalité, du matérialisme dont la base fondamentale se trouvait dans le Capital, le Travail, la Révolte et la Liberté collective ; ils s'intitulèrent socialistes internationaux.

Les réformateurs aux grandes vérités sociales eurent une influence considérable sur les masses prolétariennes auxquelles ils firent comprendre toute la profondeur de leur servitude et durent engager des luttes violentes contre les anciens pouvoirs politiques. Ces luttes durèrent un demi siècle.

Cette évolution n'apporta que des bienfaits factices et momentanés, et l'avènement définitif au pouvoir politique des dirigeants de la classe ouvrière dès 1914, amenèrent ces derniers à se joindre aux représentants de la classe bourgeoise par une politique conciliante d'« Union Sacrée » et d'entente de classe.

### POUVOIR III

Après la catastrophe mondiale les contrées occidentales donnèrent au monde entier en exemple la société nouvelle qu'elles instaurèrent avec la révolution de 1917. Le système des Soviets trouva des voix autorisées pour le propager à travers les pays du continent. Le Bolchevisme ou Communisme basé sur des principes de hautes vérités matérielles tient toute sa puissance dans l'idéal commun, la défense du faible contre le fort, l'action directe et révolutionnaire.

Les conservateurs de vieilles méthodes politiques prévoyant la chute de leur pouvoir entreprirent une propagande combative et de dénigrement systématique par la force armée, le blocus, la presse stipendiée pour détruire le nouveau système social en Russie.

Quel seront le résultat de ces luttes ardues des détenteurs des pouvoirs politiques et gouvernementaux d'anciennes nuances pour le maintien de leur omnipotence ? L'avenir nous l'apprendra.

En tous cas pour leur offensive, ils préparent encore d'horribles hécatombes des masses prolétaires, la « grande dernière guerre ». Prenons garde ! Il faut que les peuples aient confiance l'un à l'autre et qu'ils sachent que toutes ces guerres, ces haines, ces trahisons répandues par les maîtres du Pouvoir sont des préméditations contre l'avènement du prolétariat ; qu'ils sachent que la puissance politique, même communiste, n'est qu'une force artificielle, que le peuple protège par ignorance et sa soumission et que rien ne peut prévaloir sur les lois naturelles.

Que le monde ouvrier dicte lui-même ses volontés à des génies d'ordre sans corruption de toute spéculation sociale.

C'est pour établir ces conditions essentielles et principales que nous sommes les messagers de la Liberté, l'Egalité et de la Fraternité.

E. ROSEMBAUM  
du Syndicat des mécaniciens.

## RÉGIES COMMUNALES

Les finances communales sont à l'heure actuelle l'objet d'études approfondies et elles le méritent. Un phénomène général qui soulève les plus graves problèmes, c'est l'accroissement des grandes agglomérations. Les communes par l'extension de leur activité ont des besoins d'argent de plus en plus grands et il est de toute nécessité de découvrir des ressources nouvelles. On cherche par quel procédé on y arrivera.

Il semble que l'instauration et l'extension des régies communales peut résoudre le problème. Les communes doivent satisfaire les besoins collectifs des habitants et veiller à l'existence et au bon fonctionnement des sources d'utilité générale : éclairage, distribution d'eau, transports en commun, etc... Deux moyens se présentent pour organiser et exploiter ces services : la concession et la régie.

La concession est un contrat par lequel une commune confie l'établissement et l'exploitation d'un service à un entrepreneur privé ou à une société qui s'appelle le concessionnaire. Conditions et clauses du contrat sont fixées dans un acte appelé cahier des charges. Le concessionnaire exécute ou fait exécuter les travaux nécessaires, les entretient et perçoit des redevances pendant un temps déterminé sur ceux qui utilisent ses services. Le concessionnaire, en un mot, organise le service, moyennant quoi la commune lui abandonne ou lui délègue le droit de percevoir sur les particuliers des taxes ou des redevances. Le concessionnaire peut-être obligé de verser à la commune une somme fixe annuelle ou une part de ses bénéfices. La concession est toujours temporaire ; elle n'est consentie que pour un temps au bout duquel installations et services feront retour à la commune concédante. En outre, les traités contiennent une clause réservant à la commune le droit de reprendre l'exploitation avant l'expiration du terme convenu, mais avec la charge de payer une certaine somme au concessionnaire évincé. Cela s'appelle le prix de rachat de la concession.

L'autre mode d'établissement et d'exploitation est la régie directe. En ce cas, la commune agit elle-même. Elle fait l'acquisition des terrains, paie des entrepreneurs pour les constructions. Après quoi, elle gère le service par ses employés commandés, dirigés et payés par elle. Travaux et matériel sont sa propriété ; elle se constitue entrepreneur et industriel. Travaux et services étant productifs de revenus, la commune perçoit sur les particuliers des taxes et redevances dans un tarif soumis à l'approbation de l'autorité supérieure. En un mot, il y a régie, chaque fois que l'autorité communale conserve la direction absolue de l'entreprise et en supporte directement les aléas. Dès que la commune n'est plus maîtresse de l'entreprise, il n'y a plus régie. Les deux caractères essentiels de la régie sont le droit de fixer le tarif et le fait de supporter les risques de l'entreprise.

Il existe une autre combinaison. C'est la régie intéressée ou semi-régie. Dans celle-ci la gestion du service est partagée entre la commune et un régisseur ou une société qui se charge de l'exploitation. Le régisseur reçoit ou bien une rémunération fixe et un intérêt dans les bénéfices ou les recettes ou bien un intérêt minimum garanti et un intérêt supplémentaire variant soit avec les recettes ou

bénéfices, soit avec les prix de vente, etc... Il devient intéressé au bon fonctionnement de l'entreprise ; au lieu d'un traitement fixe il trouve une participation aux bénéfices. Mais les différences fondamentales avec la concession subsistent : dans la régie intéressée, la commune est maîtresse des tarifs et supporte les risques ; elle a l'administration de l'entreprise, tandis que cette administration passe aux mains d'un particulier ou d'une compagnie dans la concession.

On distingue encore le système de l'affermage qui suppose également remise de l'exploitation à un intermédiaire et laisse à la commune un droit de contrôle moins strict le cas de régie intéressée. Le fermage se distingue par le paiement à la commune d'une redevance forfaitaire et l'attribution au fermier du reste des bénéfices, tandis que dans la régie intéressée le régisseur reçoit un traitement fixe avec une partie des bénéfices et c'est le budget communal qui garde la totalité des bénéfices, déduction faite de la rémunération du régisseur. Dans les deux cas il y a répartition des bénéfices ; avec la régie intéressée, la proportion est plus faible pour l'intermédiaire, avec le fermage elle est plus forte.

L'exploitation des Services Publics, à part le fermage, peut donc se faire de trois manières : sous forme de concession, ou l'exploitant est tout, — sous forme de régie directe où la commune est tout, — sous forme de régie intéressée ou semi-régie, où il y a collaboration.

Au point de vue financier, les deux régies procurent des ressources aux budgets locaux. La municipalisation ou communalisation doit être une source de bénéfices pour les finances communales. Mais le côté financier n'est pas le seul. D'autres problèmes se posent que nous envisagerons dans d'autres articles.

A. S.

# LA VIE SOCIALE

## Dans les Services Publics

### Comment servir deux maîtres à la fois ?

— C'est bien simple, et voici la réponse qui nous fut faite par un fonctionnaire de l'Administration communale : « Comme opinion politique, j'appartiens au parti de l'Echevin X et comme idée philosophique, je suis avec l'Echevin Z. » Combien il y en a-t-il à l'administration qui se seront reconnus dans ce « chèvrechoutiste » du plus bel exemple, surtout depuis le 24 avril dernier.

**Crèche.** — De par quel ordre supérieur la directrice de la Crèche Lepage, rue des Armuriers, a-t-elle été autorisée la semaine du 4 au 12 juin dernier à mobiliser tout le personnel de la Crèche pour procéder au nettoyage de ses appartements particuliers ?

M<sup>me</sup> l'Inspectrice Davio ne doit rien ignorer du fait et, cependant, elle a toléré que *trente-six enfants* fussent sous la garde de deux berceuses, seulement. M. le Conseiller Collignon ne doit pas plus ignorer ce détail qui fit l'objet de conversations à son comptoir.

Nous supposons bien que l'Administration communale a le souci de la sécurité des bambins que lui confient les mères.

Dans ce cas, qu'Elle agisse et Veille, nous le réclamons impérieusement.

**La stabilité.** — Naguère, nous soulignons dans la Régie que depuis 25 ans la stabilité du personnel ouvrier de la ville avait figuré maintes fois à l'ordre du jour du Conseil communal et chaque fois cette question avait été renvoyée aux calendes grecques.

Or, malgré les promesses réitérées (sans parler de la période électorale), nous apprenons que les mandataires socialistes défendraient *mollement* la stabilité lorsque celle-ci viendra incessamment en discussion devant le Conseil communal. Nous savons de source sûre que la stabilité du petit personnel ne sourit pas à tous nos administrateurs, même à ceux qui paraissent s'en faire les protagonistes. Certaines conversations particulières ne nous laissent aucun doute à cet égard. Mais si la stabilité donne tant de motifs d'alarmes, à qui la faute ? A la politique qui a introduit dans les cadres un tas de créatures aussi indésirables qu'incompétentes. Nous défendons des fonctionnaires et non pas des intrigants ou des agents électoraux. Nous veillons au grain, si ce point de la stabilité n'est pas discuté à « volets clos », on nous verra à la Violette, mais gare aux défallants si nous sommes encore leurrés.

**Les Concierges.** — Pendant la période transitoire — c'est-à-dire, entre le 24 avril et l'installation du nouveau conseil — l'ancien Collège procéda à la désignation de plusieurs concierges d'écoles. Ce choix se fit pour certaines avec une outrecuidance que peut seule la politique aux abois et en dépit de tous droits et règle d'ancienneté. Nous demandons que le Collège procède à la révision de ces nominations et que les conditions essentielles pour les postulantes soient l'ancienneté, le mérite, la composition familiale.

Qu'il ne soit pas permis à d'anciens combattants de se prévaloir de ce titre — parce que l'épouse serait femme de service — pour passer par-dessus la tête d'anciennes fonctionnaires qui attendent leur tour.

Nous voudrions aussi que SEUL le Collège — d'accord avec les organisations syndicales — légifère en ces diverses matières et que des bureaucrates ne puissent exercer d'influence... intéressée.

A ce propos ne conviendrait-il pas d'examiner, oh ! mais là, sérieusement, la situation des *fonctionnaires-commerçants*.

Il y a quelque chose de choquant dans ces *cumuls* et qui peuvent à certains moments exercer une contrainte occulte, selon que l'on est ou non client de la maison.

Si nous apparaissons parfois soupçonneux, c'est que nous craignons tant les injustices.

**Rondeur... isme.** — Décidément la bureaucratie administrative devient dégoûtante. Chaque fois que le Collège décide d'un congé pour le personnel, nous sommes persuadés que le petit personnel aura des contestations pour obtenir ou à faire payer la journée de congé.

Nous mettons hors cause M<sup>me</sup> les directrices des crèches qui toutes avaient prévu le montant du salaire complet. Il suffit que la fantaisie d'un « rond de cuir » grincheux intervienne pour rogner et nous obliger à de multiples démarches.

MM. les Echevins voudront-ils y mettre bon ordre.

**Aux sépultures.** — Serait-il vrai qu'il est question d'établir l'éclairage électrique dans les cimetières communaux pour le travail nocturne des jardiniers ? Le système B. S. G. D. G. inauguré par un nouveau chef-jardinier ne sera pas adopté par les chefs de culture du service des plantations de la ville.

Serait-il vrai qu'une commande de muselières serait mise prochainement en adjudication ? Les camarades membres de l'Académie gréco-latine de Ste-W. se verront forcés d'entrer à l'Académie du silence de légendaire mémoire ; et au royaume du silence, les bégues seront rois.

Serait-il vrai que, jaloux des lauriers cueillis par leurs congénères des bureaux administratifs en tant que cumulards, certains chefs brigueraient l'emploi de mouchard en plus de leurs fonctions ordinaires ?

## Chez les Travailleurs du Bois

### LIBERTÉ D'ASSOCIATION

Je croyais qu'il n'y avait que les patrons et les *anarchistes* qui ne respectaient pas les lois, comme le disait à l'armistice le député Trochet, lors d'un meeting organisé au Terminus par les employés socialistes.

Il est à croire que les fabricants de lois ressemblent aux apothicaires qui préfèrent la vie au grand air plutôt qu'aux drogues dont ils saturer les malades. Le fait de voter une loi et de la vilipender peut être comparé à l'action du juge qui condamne à mort un criminel et qui n'oserait lui-même faire fonctionner la machine à tuer « son semblable ».

Hors des centrales socialistes pas de salut ! A force de redire un mensonge, on finit par le croire.

C'est sans doute ce principe qui fait agir la direction de l'Union Coopérative socialiste envers les ouvriers qui prennent de l'embauche chez eux ? Le fait est là : Tout ouvrier du bois qui entre à cette exploitation capitaliste-socialiste, n'est pas reconnu comme syndiqué, s'il fait partie de l'Union Professionnelle des Travailleurs du bois (syndicat indépendant et à base de lutte de classe). Pour les chefs socialistes, les plus purs d'entre les purs, nous sommes des jaunes, des anarchistes à la solde des patrons (!)

Si vous n'êtes pas coopérateur et affilié à leur centrale, perdue, vous n'y séjour-

nerez guère. Je comprendrais la chose, si la coopérative était une institution créée par les ouvriers de la corporation même, l'ukasse s'expliquerait peut-être, mais ici ce n'est pas le cas, au contraire.

Serait-il vrai que des gens, pour nous peu intéressants, tel un fermier par exemple, qui pendant l'occupation spécula sur la misère des pauvres et amassa une fortune « kolossale », plaça son argent dans les affaires... coopératives.

Que diraient ces Messieurs de la sociale bourgeoise, si les patrons, selon leurs opinions, obligeaient leurs ouvriers à se syndiquer dans une organisation de leur parti ? Ah ! je sais la réponse : « Ce n'est pas la même chose ». Cependant la même sauce qui ne fait que changer de goût selon le plus ou moins d'épices.

Non ! ce n'est pas nous qui sommes payés par les patrons pour faire obstacle aux syndicats « socialistes », mais bien vous, mandataires cumulards qui trompent la masse ouvrière en lui enlevant tout esprit d'initiative socialiste et d'émancipation ouvrière. Voilà la vérité et je pose ces questions :

Qui, depuis 1899, a lutté pour l'obtention des réformes acquises à ce jour, sans compter la suppression de quantité d'abus qui se pratiquaient dans l'industrie de l'ameublement principalement ?

Qui fit supprimer le travail aux pièces et à la prime ?

Qui fit instaurer le régime des 8 heures de travail maximum ?

Qui lutta et lutte encore contre les intermédiaires façonniers à domicile ?

Qui empêche par tous les moyens le renvoi injustifié d'ouvriers ?

Qui a su imposer un minimum de salaire devant le Comité Paritaire ?

Qui veille surtout au respect de ces réformes, si ce n'est nous à l'U. P. T. B. ?

Malgré cela nous sommes des vendus, nous sommes des jaunes. Bien Messieurs !

L'énoncé des réformes qui précède prouve par des faits la basse calomnie à notre égard.

Il est vrai que les Centrales Socialistes détiennent le monopole de la vérité, la belle devise de Karl-Marx : « L'émancipation des Travailleurs sera l'œuvre des Travailleurs eux-mêmes » est remplacée chez eux par : « En dehors de chez Nous pas de salut ! »

DEMO.

## Chambre Syndicale des Ouvriers ardoisiers

Chez nos camarades de la métallurgie, de la sidérurgie, de la mine, des travailleurs du bâtiment la sécurité dans les accidents de travail est garantie. Serait ce que les risques professionnels soient plus à redouter dans ces corporations ?

Pendant, nul ne contestera que l'ouvrier ardoisier-couvreur ne risque au moins chaque jour, si pas à chaque instant, de se rompre le cou dans une dégringolade d'un bâtiment ou d'un édifice où il est appelé à travailler. Les difficultés dans lesquelles l'ouvrier ardoisier doit exécuter son travail sont nombreuses et de tous ordres et pour accomplir celui-ci, il n'a à sa disposition aucun moyen de sécurité ; quand la plupart du temps il ne faut pas qu'il utilise un outillage vétuste et démodé.

Nos patrons couvreurs, aigrefins sans conscience, s'inquiètent peu d'assurer à leur personnel un « summum » de garantie par un outillage perfectionné : En Allemagne, l'inspection du travail fait de fréquentes visites chez les patrons ardoisiers et s'assure de l'état des instruments de travail. En Belgique, il y a une telle insouciance dans l'inspection du travail, qu'on se demande si réellement elle existe ou à quoi elle paraît occupée tant ces fonctionnaires se font rares chez les patrons pour veiller à l'observation des lois et règlements. Nous attirons l'attention du Ministère du Travail sur ce point délicat et urgent puisqu'il y va de la vie des travailleurs.

O. M.

Dimanche 11 Septembre, à 10 heures du matin, réunion générale obligatoire.

Ordre du jour : Procès-verbal — Reddition des comptes — Renouvellement du Comité — Divers.

## Chez les Mécaniciens

L'assemblée générale a eu lieu le Dimanche 21 Août 1921. Il est donné lecture du procès verbal ; celui-ci fut admis après une rectification du camarade Defraigne qui fait observer que les vérificateurs ont rendu compte de leur mandat. Il est fait l'appel de nouveaux membres. On ratifie une décision du Comité allouant un subside de 500 fr. pour les Russes à condition que cet argent soit remis à un Comité indépendant de tout parti politique. L'Union des Syndicats est chargée de cette remise. On vote l'adhésion au groupe d'action contre la guerre à titre provisoire. Deux délégués ont été nommés.

Ensuite, le secrétaire fait un rapport sur des incidents survenus au cours de la semaine précédant l'assemblée. Après une discussion très animée de part et d'autre, un vote de confiance envers le secrétaire réunit l'unanimité des membres contre 2 et 1 abstention.

Le camarade Dewiffel président de l'assemblée annonce le conflit de l'Espérance-Longdoz.

L'assemblée générale aura lieu le Dimanche 11 Septembre à 9 1/2 heures, au local.

#### ORDRE DU JOUR :

Lecture du procès-verbal ; Admission de nouveaux membres ; Nominations de membres vérificateurs des comptes du 3<sup>e</sup> trimestre ; — Diminution des salaires ; Mesures à prendre concernant la grève Espérance-Longdoz ; Divers.

CAUSERIE par le camarade M. Demoulin. Sujet : *But du Syndicalisme.*

#### Aux Ateliers Cuivre et Zinc (Grivegnée)

Un grand mécontentement se manifeste en cet établissement parmi les ouvriers qualifiés occupés au service des réparations.

En effet, ceux-ci ont une base de salaire peu élevée, mais, par suite d'un certain pourcentage dans les bénéfices de la production et par l'octroi d'une prime dite de « régularité » le salaire qu'ils acquièrent de cette façon est sensiblement au même taux qu'ailleurs. En principe, bénéfiques et peines, ne sont pas salaires. Or, que demandent-ils ?

1° Une base de salaire raisonnable, digne d'un ouvrier qualifié — puisse pour être considéré comme tel, il faut donner des preuves de capacité. Il faut que, sur simple demande, il puisse dire : « je gagne autant de l'heure, ce qui est matériellement impossible aux ateliers précités.

2° La suppression de la prime de « régularité », chef d'œuvre d'imagination, contraire aux lois d'humanité. Ainsi, à l'occasion d'une absence momentanée pour un motif grave, l'ouvrier le plus assidu se voit rogner cette « prime » sur la quinzaine entière qui constitue, somme toute, une partie de son salaire.

Quant à la question « bénéfiques », ils sont tellement minimes, que quelques centimes d'augmentation à l'heure, compenseraient la perte de ceux-ci ».

Il nous est revenu que ce mode de paiement avait été admis à la suite d'un accord entre la direction et la délégation ouvrière. Celle-ci avait accepté afin de tenter l'unification de salaires, mais le système de « bénéfiques pour la production » est tellement entourée de mystère, quant au calcul de ceux-ci, qu'il est impossible à l'ouvrier d'établir son compte avant de toucher sa paie ; aussi demandent-ils (les ouvriers qualifiés) sa suppression radicale et l'octroi d'un salaire fixe.

#### A PROPOS D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Toujours dans le même établissement. Est-il vrai, que des ouvriers font un nombre considérable d'heures supplémentaires, sans motif plausible, par seul esprit de lucre ?

Si la convention de la Commission de mécanique dit que l'ouvrier est autorisé de faire 5 heures supplémentaire par semaine, il n'entrait pas dans l'intention des membres appartenant à cette Commission de permettre de faire ces heures sans motifs sérieux, et nous croyons que les ouvriers en général en avaient assez avec huit heures. Il paraîtrait que nous nous trompons. Il doit y avoir des hommes qui logent plus à l'usine que chez eux ; il y a même un de ceux-ci qui n'a pas remarqué qu'il entrait à l'usine une heure trop tôt ; c'est quand il fut à l'intérieur qu'il s'en aperçut. Est-ce à croire ? Et dire que tous ces camarades se disent syndiqués !...

Allons, camarades, secouez votre torpeur ; réfléchissez donc pendant tant d'années, les militants ont travaillé, ont lutté, ont souffert pour l'instauration des huit heures.

Songez aussi que tant de pères de famille chôment par suite du manque de travail. Et puis, par votre inconséquence, vous donnez une arme à vos patrons et à tous les patrons en général, en leur permettant de présenter ces faits comme autant d'entraves à la journée de huit heures et un moyen des plus efficaces pour diminuer vos salaires, qui sont déjà beaucoup en-dessous du coût de la vie.

#### Mouvement du chômage aux Mécaniciens

Pendant le mois de Juillet

Nombre de chômeurs complets : 59  
 » partiels : 27  
 Journées de chômage : 1795  
 Nombre de journées indemnisées : 1669  
 Sommes payées : 11.196 francs.

## RÉFLEXIONS

(A l'œil droit des chefs de la F. N.)

C'est la vie chère ! Il paraît que c'est à cause des hauts salaires ; aussi, les Conseils d'Administration des différents établissements industriels ont-ils chargé des techniciens d'élaborer de nouveaux prix pour la confection des travaux. Profitant de la crise, la nouvelle tarification fut mise en vigueur.

Les ouvriers sont courageusement au travail, malgré le soleil qui darde ses rayons brûlants sur le toit vitré de l'atelier, et le soir venu, ils s'aperçoivent qu'ils n'ont pas gagné leur journée.

Par contre, les chefs sont étendus dans leurs bureaux et quelques minutes avant la fin de la journée, ils se dégourdissent, s'étirent et viennent s'assurer si les ouvriers ne s'approprient pas à changer de vêtements ou se laver les mains avant l'heure. Ces « Messieurs » sont frais et dispos : ils ont gagné leur journée. *Ô ! Justice distributive !* Qu'en pensez-vous, lecteurs ?

## Maison des Syndicats

Rue de la Loi, 29, Liège

Comité des Fêtes des Travailleurs du Bois

Bureau G. H. Dimanche 18 Septembre Rid. 6 112 H.

## GRAND CONCERT suivi de BAL

au profit de la Salle des Fêtes

#### Première partie.

1. Ouverture par l'Orchestre.
2. Jean-Lacroix, baryton.
3. René Duma, réaliste de la Comédie Liégeoise.
4. Gardisal, dans son genre.
5. Romus, comique grime de la Comédie Liégeoise.
6. Roussard, du Pavillon de Flore.

#### Deuxième partie

1. Ouverture par l'Orchestre.
2. Mlle Gaby Davin, cantatrice de la Comédie Liégeoise.
3. Th. Wislet, artiste lyrique.
4. Marcini, diseur.
5. Rigolo, comique troupière de la Comédie Liégeoise.
6. Steinweig, du Pavillon de Flore dans son répertoire.

Le piano sera tenu par Mme Vinck.

A 10 heures : **BAL EN SYMPHONIE**

Entrée générale fr. 150 (taxe comprise).

On peut se procurer des cartes au local.

Le Comité se réserve tous droits.

## Union des Syndicats

Souscription en faveur des « affamés de la Russie »

Union professionnelle des travailleurs en bois	fr. 500
Syndicat des Services Publics	100
Syndicat des Mécaniciens	500
Jules F.	20
<b>Total</b>	<b>fr. 1120</b>

Des listes de souscriptions sont à la disposition des membres.

Envoyer dons et subsides à l'adresse :

Martin POLMANS : 29, rue de la Loi, Liège.

Secrétaire de l'U. S.

## Contre une monstruosité

Je lis dans le « Libertaire » un extrait d'un journal italien publié en Amérique, un article qui dénonce un crime qui va se perpétrer si les travailleurs, les révolutionnaires ne protestent pas énergiquement.

Deux hommes, parce qu'« anarchistes » vont être livrés au bourreau, malgré les innombrables témoignages prouvant leur innocence.

Ils sont accusés de l'assassinat d'un « paymaster » qui eu lieu le 15 Avril 1920. — Les 105 témoins en faveur des deux accusés, parmi lesquels le Consul d'Italie qui affirme que le jour de l'assassinat du « paymaster » à South-Braintree, Nicolas Sacco était dans son bureau à Botton-Mass pour réclamer un passeport pour se rendre en Italie avec sa famille.

Des 105 témoins, aucun ne fut confronté avec les accusateurs (un voleur et une prostituée). Les 105 témoignages ne furent pas pris en considération. La Justice veut attein-

dre deux militants anarchistes et ne recule devant aucun moyen. Les 25.000 dollars que reçoivent les jurés en sont une preuve flagrante. — La vie de ces deux innocentes victimes est entre les consciences de tous les honnêtes gens du monde entier. — Il faut que chaque groupe (syndicat, cercle d'étude, etc...) envoie à qui de droit, des protestations, exige impérieusement la mise en liberté immédiate de ces martyrs que des bourreaux infâmes veulent faire exécuter le 1<sup>er</sup> Novembre prochain.

Haut ! les cœurs, camarades, contre l'œuvre néfaste des vampires de la société bourgeoise et capitaliste. Paix et Liberté pour ceux qui pensent et qui rêvent d'une liberté humaine.

M. D.

## Instructions scientifiques

Chers Lecteurs, Chères Lectrices !

Avec plaisir, je serais collaboratrice, à ce bon journal « Travail » et serais très heureuse de vous écrire quelques leçons, de mes études de sciences, d'hygiène, de puériculture, etc... Je commencerai, aujourd'hui par l'étude de :

#### L'ATMOSPHÈRE

L'atmosphère est une masse d'air qui environne la terre sur une épaisseur de 40 à 50 kilomètres et dans laquelle nous vivons.

#### COMPOSITION DE L'AIR

L'air est un mélange gazeux constitué normalement 20,8 volumes d'oxygène et 70,2 volumes d'azote pour 100. Il renferme en outre de la vapeur d'eau en proportion variable suivant son état hygrométrique, qui varie avec les pluies, les brouillards, les saisons et les climats ; 4 à 6 dix millièmes d'acide carbonique provenant de l'air expiré par les êtres qui vivent sur la terre, animaux ou plantes, des exhalations du sol, des volcans, des combustions, etc...

Il est aussi mélangé de gaz amoniaque d'ozone ou d'oxyde d'oxygène qui se forment pendant les orages, à la campagne ou sur les montagnes ; d'argon et de poussières fort diverses.

Telle est la composition de l'air qui pénètre dans nos poumons. Il est mauvais conducteur de la chaleur et de l'électricité.

GERMAINE DEMOULIN.

Prochainement paraîtra : *Impureté de l'air.*

## Comment qu'ça s'fait

Dans *Le Métallurgiste*, organe mensuel de la Centrale des Métallurgistes, du mois d'août je vois sous la rubrique « Au pays de Liège » l'article suivant :

#### Atelier Gillet « fabrication de motos » à Herstal

« Dans un numéro précédent, nous avons signalé qu'après la grève qui eut lieu à cet établissement et qui a échoué grâce au concours des jaunes, le patron avait imposé la journée de dix heures.

« Nous marquions en même temps l'inconscience des ouvriers qui acceptent pareil régime au moment où le chômage sévit et alors que leurs camarades des autres établissements jouissent des huit heures de travail.

« Il paraît que la situation est pire encore. « Non seulement ils font dix heures, mais ils travaillent même le dimanche et parfois accomplissent seize heures de travail. Peut-on être veules à ce point et comment ne comprennent-ils pas que la continuation d'un régime pareil les conduit directement à une baisse notable des salaires ?

« Nous éroyons savoir qu'un effort va être tenté dans le but de faire comprendre à ces ouvriers qu'ils ont tort et qu'ils doivent abandonner ce système s'ils ne veulent pas revenir à l'état d'esclavage de jadis. »

Stupéfaction ! Dans *La Wallonie* (13 août 1921), organe socialiste, je remarque une annonce qui me consterne :

Grand prix de Belgique Motocycliste

1<sup>er</sup> Kicker — 2<sup>e</sup> Desterbecq

Tous deux sur « Gillet », montée sur

Pneus Englebert

Ateliers Gillet, S. A., Herstal

Comment qu'ça s'fait ? Alors que l'un *Le Métallurgiste* est en guerre ouverte contre cette boîte et que l'autre, *La Wallonie*, lui fait de la réclame tapageuse tout en se qualifiant de journal de la classe ouvrière.

Cela s'explique : Le premier est dans la logique ; le second dans l'illogisme en prétendant défendre une cause et en même temps... soutenir l'ennemi.

Il est vrai que, pour ces Messieurs, l'argent n'a pas d'odeur.

Et voilà comment qu'ça s'fait.

M. DEMO.

## Les Assurances Sociales

### AVANT-PROJET

#### Bénéficiaires de l'Assurance

Seront soumis obligatoirement à l'assurance en vue de la maladie et de l'invalidité, tous les travailleurs des deux sexes, occupés moyennant rémunération, pour le compte d'un chef d'entreprise ou de tout autre employeur.

Cette disposition s'applique aux travailleurs des entreprises publiques, à moins qu'en vertu de lois ou règlements spéciaux ils ne soient garantis d'une manière au moins équivalente contre les risques précités.

Ne sont pas soumis à l'assurance obligatoire :

1° Les travailleurs âgés de plus de 65 ans ;

2° Les travailleurs dont le traitement ou le salaire est supérieur à 10.000 fr. par an. Cette limite pourra être modifiée par arrêté royal.

Pourront être admis, sur leur demande, à bénéficier des avantages de la présente loi :

1° les travailleurs non obligatoirement soumis à l'assurance aux termes de la présente loi, à la condition que, Belges et ayant leur résidence en Belgique, ils ne disposent pas d'un revenu global admis comme base de taxation supérieure à 10.000 fr. ;

2° les travailleurs étrangers ayant leur résidence en Belgique et appartenant à un pays qui accorde des avantages analogues aux Belges.

L'effet obligatoire des dispositions ci-après est temporairement suspendu :

1° pour les assurés appelés sous les drapeaux, pendant la durée de leur service ;

2° pour les assurés qui travaillent temporairement ou périodiquement à l'étranger, pendant la durée de leur séjour en dehors du pays.

## Institutions de l'Assurance

### I. Conseil supérieur et Commissions Provinciales des Institutions de Prévoyance.

Le Conseil supérieur des Institutions de Prévoyance est composé de 25 membres nommés par l'arrêté royal, de la manière suivante :

A) 7 membres désignés par le Gouvernement, dont un délégué de l'Inspection du Travail et deux représentants de l'industrie et du commerce ;

B) 2 actuaire désignés sur propositions de l'Association Royale des Actuaire belges ;

C) 4 membres désignés sur proposition des Fédérations Nationales légalement reconnues de médecins et pharmaciens ;

D) 12 délégués des unions nationales mutualistes et conseils des établissements régionaux répartis entre ces deux catégories d'organismes au prorata du nombre total de leurs assurés obligatoires ou admis au bénéfice de la loi.

La désignation de ces délégués s'opérera comme suit : un délégué par union nationale groupant au moins 75.000 assurés, les autres délégués étant attribués jusqu'à due concurrence à raison d'un délégué par tranche de 100.000 membres et par ordre successif en commençant par les unions les plus nombreuses ; les délégués des conseils des établissements régionaux sont désignés par le Gouvernement sur une liste de candidats dressée par les dits conseils, à raison d'un candidat par établissement régional.

Le conseil exerce les attributions lui confiées par la présente loi et les arrêtés royaux pris en exécution de celle-ci. Il nomme en son sein une *commission spéciale du service médico pharmaceutique*, composée de 7 membres, parmi lesquels trois médecins et pharmaciens et trois délégués des organismes assureurs. Cette commission est chargée d'étudier les conditions d'organisation du service médical et pharmaceutique, d'en contrôler l'exécution et d'aplanir par conciliation ou arbitrage les différents qui pourraient surgir relativement à ce service.

(A suivre)

## Joseph MARTIN

TAPISSIER-GARNISSEUR

Rue du Laveu, 177, LIÈGE

Réparation de Ressorts, Lits, Fautouils

CANAPÉS & CHAISES BOURRÉES

Travail soigné — Prix modérés

Imp. Jamar, Bressoux.